

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020



Compte rendu affiché le **18 DEC. 2020**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 9 décembre 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_127

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

AUTORISATION DE MISE
EN VENTE D'UN VÉHICULE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY
M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), Mme WEBANCK (par proc. à Mme CRESPIY), M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), M. BALANCHE (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à Mme BLACHERE), M. GERBEAUX (par proc. à M. JOUBERT), Mme BILLA (par proc. à M. CIAPPARA), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **18 DEC. 2020**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340 - 20201215 - D2020_127-DE

Rapport de : Robert THEVENOT

Soucieuse de favoriser le réemploi des matériels et véhicules dont elle n'a plus l'utilité, la Ville de Caluire et Cuire souhaite mettre en vente, par le système d'enchères publiques sur le site internet « Agorastore.fr », le fourgon grand volume du Centre Technique Municipal, acquis en 2003.

Cette démarche participe du développement durable et de la bonne gestion du patrimoine et des finances de la commune.

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n° D2020_007 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 prévoient que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros. Toutefois, dans l'hypothèse où la vente aux enchères dépasserait ce montant, la cession doit être autorisée par le Conseil Municipal.

L'ensemble des cessions réalisé au cours de l'année est présenté au Conseil Municipal dans le cadre d'une annexe au Compte Administratif de l'exercice budgétaire concerné.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'AUTORISER la vente du véhicule suivant dans le cas où le prix de la dernière enchère dépasserait le seuil des 4 600 euros,

Marque	Modèle	Fonction	Immatriculation	Kilométrage
FIAT	DUCATO - DIESEL	Fourgon grand volume	3527 YY 69	98838 kms

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de vente subséquent,
- DE DIRE que la recette en résultant sera versée au budget de la commune, fonction 01 - nature 775.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 18 DEC. 2020
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE



LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.